COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rueil-Malmaison, le 9 juillet 2019

Démocratie participative : Rueil-Malmaison, terre d'innovation, s'engage dans l'ouverture des données (open data)

Rueil-Malmaison, terre d'innovation, va franchir une nouvelle étape en matière de démocratie participative : la Ville s'engage dans l'ouverture des données au public (open data), afin d'associer davantage les citoyens à la gestion du territoire.

L'ouverture des données au public - rendue obligatoire par la loi pour une République numérique du 8 Octobre 2018- encourage la réutilisation de données numériques, au-delà de leur utilisation première par l'administration, en garantissant leurs libres accès et usage par tous, sans restriction technique, juridique et financière.
Le partage de ce patrimoine immatériel d'informations et de connaissances, jusqu'à présent ignoré du grand public, permet à la fois de favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux services et, plus largement, l'économie, mais également de rendre compte au citoyen et lui permettre de contrôler la performance des exécutifs locaux. *«L'ouverture de données, en plaçant le citoyen au cœur de l'action publique, oblige les collectivités à être efficaces ; et améliore la confiance des administrés dans leurs élus. Elle constitue pour Rueil-Malmaison l'occasion d'amplifier le processus de démocratie participative déjà engagé à travers ses différentes instances (Haut-Commissariat à la Jeunesse, Conseil Consultatif de l'Enseignement Supérieur, etc) ou encore ses Conseils de Village ou sa plateforme collaborative en ligne « jaimerueiljeparticipe »,* précise le maire, Patrick OLLIER.

Une politique de diffusion de l'information au service de l'intérêt public et général, qui donne aux Rueillois les moyens de co-gérer et co-administrer davantage leur territoire (Ville, POLD, MGP). Le projet rueillois d'ouverture des données s'articulera progressivement, dès la rentrée, à travers une plateforme déjà existante mise à disposition par le département des Hauts-de-Seine. Quatre niveaux différents de données seront mis à disposition des usagers : des documents légaux et les données du SIG, déjà accessibles au public, ainsi que deux nouveaux niveaux de données, budgétaires, tout d'abord, et institutionnelles, externes et internes.

La Ville enfin, pionnière après Nantes Métropole, va parallèlement faire approuver au prochain conseil municipal la Charte de gestion des données, qui garantit leur sécurisation et l'ouverture de données privées d'entreprises partenaires.